

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 21 janvier 2025 à 19h00, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 417 rue de la Cour à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Pierre Brien Robert Auclair André Rainville
Mélanie Malouin Louise Côté Rémi Raymond
Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

25.01.1

Ouverture de la séance ordinaire du 21 janvier 2025

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00 après avoir constaté le quorum.

25.01.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2025

Il est proposé par monsieur Rémi Raymond et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 21 janvier 2025.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2025.
3. Questions du public sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux du 12 décembre 2024.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt et ratification des comptes fournisseurs.
 - 5.2 Dépôt des procès-verbaux du CCU et du CCE.
 - 5.3 Liste des employés temporaires.
6. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
 - 6.1 Aide financière annuelle – Bibliothèque et Maison de la Culture.
 - 6.2 Adhésion – Chambre de commerce et industrie Haute-Yamaska.
 - 6.3 Subventions aux organismes.
7. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 7.1 Contrôle qualitatif des matériaux – Les Vallons de Waterloo Inc.
 - 7.2 Contrôle qualitatif des matériaux – Prolongement rue Beauregard.
 - 7.3 Renouvellement contrat d'entretien logiciel Première Ligne.
 - 7.4 Programme PAIR - 2025.
 - 7.5 Directives de changement – Toiture MCW.
8. **SERVICE DU GREFFE**
 - 8.1 Appui – Robin Bière naturelle – Fonds Région et ruralité.
 - 8.2 Adoption du Plan d'intervention.
 - 8.3 Services de la Sûreté du Québec.

- 8.4 Couverture cellulaire.
- 8.5 Protocole d'entente – Enfants à besoins particuliers – Camps de jour.
- 8.6 Majoration du taux d'indemnité des frais de déplacement.
- 8.7 Autorisation signature – Convention d'aide financière – PRIMEAU.

9. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 9.1 PIIA – Rénovations 811 rue Western.
- 9.2 PIIA – Rénovations 22 rue Robinson.
- 9.3 Construction neuve – Projet intégré – rue Western.

10. **RESSOURCES HUMAINES**

- 10.1 Autorisation de signature – Contrat de service – Permis et immatriculation.
- 10.2 Embauche temporaire – Cantine de l'aréna.
- 10.3 Nominations – Service de sécurité incendie.
- 10.4 Embauche d'un inspecteur en urbanisme et environnement.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

11. VARIA

12. LEVÉE DE LA SÉANCE du 21 janvier 2025

13. LA PROCHAINE SÉANCE SE TIENDRA MARDI, LE 11 FÉVRIER 2025 À 19 HEURES

Adopté

25.01.3

Questions du public

Les citoyens sont invités à poser des questions sur l'ordre du jour.

25.01.4

Adoption des procès-verbaux du 12 décembre 2024

Sur proposition de monsieur Robert Auclair, les procès-verbaux des séances du 12 décembre 2024 sont adoptés.

25.01.5

Dépôt de documents

25.01.5.1

Dépôt et ratification des comptes fournisseurs.

25.01.5.2

Dépôt des procès-verbaux du CCU et du CCE.

25.01.5.3

Dépôt de la liste des employés temporaires.

25.01.6

Finance et administration

25.01.6.1

Aide financière – Bibliothèque et Maison de la Culture.

ATTENDU QUE Chaque année, la Maison de la culture de Waterloo et la bibliothèque publique de Waterloo bénéficient de subsides municipaux substantiels leur assurant une viabilité économique;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a prévu, à son budget 2025, les versements suivants :

Bibliothèque :	51 000 \$
Maison de la culture :	18 000 \$

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise l'aide financière annuelle indiquée pour les organismes ci-dessus mentionnés.

Adopté

25.01.6.2 Adhésion à la Chambre de commerce et de l'industrie Haute-Yamaska

ATTENDU QUE Le développement économique bénéficie notamment des activités de réseautage et de formations;

ATTENDU QUE La mission de la Chambre de commerce et de l'industrie Haute-Yamaska est de créer des occasions de réseautage et d'affaires en plus de soutenir le développement des connaissances entrepreneuriales;

ATTENDU QUE La Ville aurait avantage à renouveler son adhésion et d'y déléguer comme représentants M. Jean-Marie Lachapelle, maire et Jean-Philippe Robitaille, directeur du développement économique et touristique.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil souscrive à l'adhésion à la Chambre de commerce et de l'industrie Haute-Yamaska pour un montant de 340 \$ plus taxes, soit 390,92 \$, taxes incluses.

Adopté

25.01.6.3 Subventions aux organismes.

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs de la culture et de la vie communautaire a un budget prévu pour soutenir ces demandes de soutien financier;

ATTENDU QUE Les demandes sont approuvées et que le montant accordé sera prélevé dans le budget 2025;

ATTENDU QUE Les demandes présentées sont les suivantes:

-Cadet de la Marine Royale Canadienne 291 Waterloo :	1 300 \$
-Centre d'action bénévole aux 4 vents :	5 333 \$
-Yamaska Literacy Council:	5 500 \$

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du comité loisirs, autorise le soutien financier indiqué pour les organismes ci-dessus mentionnés.

Adopté

25.01.7

Adjudication de contrat

25.01.7.1

Contrôle qualitatif des matériaux – Les Vallons Waterloo.

ATTENDU QU' Une entente promoteur a été créée pour le projet domiciliaire Les Vallons de Waterloo en vue de la construction d'une rue;

ATTENDU QUE Pour mener à terme ce type de projet, différents contrats de services professionnels doivent être octroyés, dont, celui du contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU QUE Le chargé de projet des travaux publics est allé en appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes spécialisées, lesquelles ont soumissionné aux montants suivants, savoir :

- Laboratoires Montérégie au montant de 15 696.39 \$, tx incl.
- EXP pour un montant de 13 855.50 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte l'offre de services d'EXP pour le contrôle qualitatif des matériaux, pour un montant de 13 855.50 \$, taxes incluses. Ces coûts seront par la suite réclamés au promoteur.

Le bordereau de soumission dans le document d'appel d'offres a été rédigé avec des quantités estimées, selon des prix unitaires. Advenant que les quantités nécessaires seraient supérieures à celles estimées, cette résolution permet une différence ne dépassant pas 10% des quantités estimées selon les prix unitaires soumissionnés.

Adopté

25.01.7.2

Contrôle qualitatif des matériaux – Prolongement de la rue Beauregard.

ATTENDU QU' Une entente promoteur a été créée pour le projet domiciliaire en vue du prolongement de la rue Beauregard;

ATTENDU QUE Pour mener à terme ce type de projet, différents contrats de services professionnels doivent être octroyés, dont, celui du contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU QUE Le chargé de projet aux travaux publics est allé en appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes spécialisées, savoir :

- Laboratoire Montérégie au montant de 15 571.06 \$, tx incl.
- EXP, a soumissionné pour un montant de 12 336.63\$, tx incl.

En conséquence,
Il est proposé par madame Mélanie Malouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte l'offre de services d'EXP pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux, en considération d'un montant de 12 336.63 \$, taxes incluses. Ces coûts seront par la suite réclamés au promoteur.

Le bordereau de soumission dans le document d'appel d'offres a été rédigé avec des quantités estimées, selon des prix unitaires. Advenant que les quantités nécessaires seraient supérieures à celles estimées, cette résolution permet une différence ne dépassant pas 10% des quantités estimées selon les prix unitaires soumissionnés.

Adopté

25.01.7.3 Renouvellement du contrat d'entretien du logiciel - Première ligne – Service incendie.

ATTENDU QUE Le service de sécurité incendie de Waterloo détient un contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel Première Ligne avec la compagnie ICO Technologies;

ATTENDU QUE Ce contrat est arrivé à échéance et qu'il doit être renouvelé au montant de 4 951.40 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, autorise le directeur du service de sécurité incendie à renouveler le contrat d'entretien du logiciel Première ligne, avec ICO Technologies pour un montant de 4 951.40 \$, taxes incluses. Ce montant sera assumé par le budget d'opération.

Adopté

25.01.7.4 Autorisation de signature - Programme PAIR.

ATTENDU QUE Le programme PAIR est un service personnalisé de boutons d'urgence et d'appels automatisés pour valider régulièrement l'état de santé des bénéficiaires de ce programme;

ATTENDU QUE Le coût pour ce service pour 2025 s'élève à 3 449.25 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le paiement du montant de 3 449.25 \$ à Somum Solution Inc. pour le programme PAIR.

Adopté

25.01.7.5 Directives de changement – Toiture Maison de la Culture.

ATTENDU QU' Au terme de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024 la Ville accordait le mandat de refaire la couverture de la MCW à Construction Turco Inc.;

ATTENDU QUE, La section construite en 2002 comportait plusieurs vices de construction et dû à l'âge de la partie avant, des modifications structurales doivent être faites pour l'avancement des travaux;

ATTENDU QUE Ces travaux sont faits en travaux contrôlés heure et temps et compilés à chaque fin de mois pour être vérifiés par l'architecte et le chargé de projet;

ATTENDU QUE L'entrepreneur a déposé les ODC-A-01-A : Travaux de correction du pontage et corniche ainsi que l'ODC-A-02-A Réparation du fond de clouage pourri.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation de A/S Architectes et du chargé de projet, accepte les ordres de changement **A-01-A & -A-02** au montant de 58 087.34 \$, taxes incluses, pour les modifications de la couverture de la MCW. Les fonds seront pris au règlement d'emprunt de ce projet.

Adopté

25.01.8

Service du greffe

25.01.8.1

Appui à Robin Bière naturelle - Demande d'aide financière – Fonds Région et Ruralité.

ATTENDU QUE Robin Bière Naturel souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds Région et Ruralité pour l'achat d'une canneuse à 1 tête;

ATTENDU QUE Robin Bière Naturelle, Jus sec et Eaux-de-vie De la Visitation se partageront la canneuse à la quote-part de 33.3% du projet et que le transport de celle-ci sera fait par chacun des membres à leur lieu de production respectif;

ATTENDU QUE Le développement de ces entreprises ainsi que la vitalité économique est une priorité pour la ville de Waterloo;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Rémi Raymond
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal appuie Robin Bière Naturelle pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Fonds Région et Ruralité pour l'achat d'une canneuse.

Adopté

25.01.8.2

Adoption du Plan d'intervention.

ATTENDU QUE La Ville a mandaté Maxxum Gestion d'actifs en collaboration pour effectuer la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures;

- ATTENDU QUE La ville doit avoir un plan d'intervention en infrastructures pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;
- ATTENDU QUE Ce plan d'intervention assure un meilleur encadrement de l'appréciation de l'état des réseaux. Intègre les interventions sur les chaussées et l'égout pluvial au même titre que les interventions sur les conduites d'eau potable et d'eaux usées;
- ATTENDU QUE Le comité des travaux publics a pris connaissance du plan d'intervention pour le recommander au conseil municipal pour adoption;
- ATTENDU QUE La présente résolution ne constitue pas un engagement de la ville à réaliser les travaux recommandés par le plan d'intervention;
- ATTENDU QUE Cette résolution est requise pour l'approbation du plan d'intervention par le MAMH.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, adopte la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures, tel que déposé par MAXXUM Gestion d'actifs.

Adopté

25.01.8.3

Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec.

- ATTENDU QUE Les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;
- ATTENDU QUE La moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;
- ATTENDU QUE La facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;
- ATTENDU QUE, Lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

- ATTENDU QUE Le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;
- ATTENDU QUE Les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;
- ATTENDU Les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;
- ATTENDU La hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;
- ATTENDU QUE Le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;
- ATTENDU QUE Le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars.
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.
- Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Brome-Missisquoi, Mme Isabelle Charest, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adopté

25.01.8.4

Couverture cellulaire.

ATTENDU QUE La couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

ATTENDU QUE Le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU QUE Des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

ATTENDU QUE La procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

ATTENDU QUE Cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

ATTENDU QUE Le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

ATTENDU QUE Malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, demande au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale, pour la prochaine élection fédérale, l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de ces services, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent.
- DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat.
- DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adopté

25.01.8.5

Protocole d'entente – Enfants à besoins particuliers – Camps de jour.

- ATTENDU QUE La gestion des camps de jour à Waterloo est sous la responsabilité de la compagnie « Les Camps AES, une division de GVL Inc. »;
- ATTENDU QUE Les camps de jour, comme l'ensemble des services publics au Québec, ont des obligations juridiques envers les enfants en situation de handicap;
- ATTENDU QUE « Les Camps AES, une division de GVL Inc. » a un programme d'accompagnement pour enfants à besoins particuliers dans le cadre du camp de jour;
- ATTENDU QUE Des frais sont reliés à la mise en place ce programme, lequel est disponible uniquement pour les citoyen.ne.s de Waterloo;
- ATTENDU QU' Un protocole d'entente doit être signé avec GVL Inc.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Rémi Raymond
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou et/ou son remplaçant désigné à signer le protocole d'entente pour le programme d'accompagnement pour enfants à besoins particuliers.

Adopté

25.01.8.6

Majoration des frais de déplacements

- ATTENDU QUE Le dernier ajustement des frais de déplacement remboursables remonte à janvier 2008;

ATTENDU QUE Le prix de l'essence a augmenté de 40% depuis cet ajustement;

ATTENDU QUE Rien dans la présente situation mondiale ne permet d'espérer un redressement à la baisse;

ATTENDU QUE Le Conseil se doit de s'assurer que ceux et celles qui se déplacent pour les affaires de la ville, en utilisant leur propre véhicule, puissent faire face à ces hausses de coûts.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville rembourse les frais de déplacement conformément aux taux prescrits par Revenu Québec.

Adopté

25.01.8.7 Autorisation de signature - PRIMEAU - Remplacement de conduites sur les rues Girouard et St-Joseph.

ATTENDU QUE La municipalité a adopté, le 12 décembre 2023, une résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), proposé par le MAMH;

ATTENDU QUE Le MAMH a répondu favorablement à la demande d'aide financière déposée par la municipalité.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le Maire à signer, pour et au nom de la Ville de Waterloo, le protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU).

Adopté

25.01.9 Aménagement et urbanisme

25.01.9.1 PIIA – Rénovations 811 rue Western.

ATTENDU QUE M. Cournoyer a expliqué le dossier de la demande de permis de rénovation, photos et échantillons à l'appui. On a pu voir sur les photos l'aile de la maison visée par les rénovations. Les couleurs resteront les mêmes; le déclin extérieur n'existerait même plus dans la largeur actuelle. M. Cournoyer nous a montré l'échantillon de Maibec plus large. Les fenêtres en PVC blanc seront remplacées par des fenêtres des mêmes matériaux, de la même couleur;

ATTENDU QUE Les demandes de permis sont complètes et que le demandeur a fourni les éléments nécessaires à l'étude du dossier;

ATTENDU QUE Les matériaux proposés sont de qualité, et tendent à préserver l'aspect de la maison.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve la demande de rénovations extérieures, telle que présentée.

Adopté

25.01.9.2

PIIA – Rénovations 22 rue Robinson.

ATTENDU QUE M. Cournoyer a fait la présentation des plans pour le nouveau garage et l'espace de la piscine intérieure. Le nouveau bâtiment aura les mêmes dimensions que le garage démolé, et comptant la piscine, les travaux prévus respectent l'occupation au sol réglementaire par rapport à la taille du lot. Sur les dessins, on voit les ouvertures prévues (portes de garage vitrés et fenêtres);

ATTENDU QUE Le revêtement extérieur proposé ressemble au revêtement existant, et tend à préserver l'aspect visuel;

ATTENDU QUE Le demandeur a fourni tous les éléments nécessaires à l'étude du dossier et fait une demande en bonne et due forme.

En conséquence,
il est proposé par madame Mélanie Malouin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet de rénovation au 22 rue Robinson, tel que proposé.

Adopté

25.01.9.3

Construction neuve – Projet intégré – rue Western.

ATTENDU QUE M. Cournoyer a fait la présentation du projet de construction neuve, avec des échantillons des matériaux proposés et des photos des maisons voisines. Les plans présentent du relief sur la deuxième façade, avec des éléments du toit et plus de fenêtres. Sur la fondation apparente, les membres du CCU aimeraient y voir une finition de stucco ou de crépi;

ATTENDU QUE Le demandeur a fourni tous les éléments nécessaires à l'étude du dossier et fait une demande en bonne et due forme.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les plans et les matériaux pour la construction neuve, avec les spécifications mentionnées ci-haut pour le traitement de la partie externe de la fondation.

Adopté

25.01.10 **Ressources humaines**

25.01.10.1 **Autorisation de signature - Contrat de service SAAQ.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient un contrat de service de mandataire avec la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

ATTENDU QUE La Ville doit désigner un signataire pour l'ensemble des documents d'engagements avec la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise la conseillère en ressources humaines, madame Brigitte Deslandes, à signer le contrat soumis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec ainsi que tous documents subséquents afin de préserver le point de service à Waterloo.

Qu'en l'absence de la conseillère en ressources humaines, le directeur général ou la directrice générale adjointe sont autorisés à signer. La présente résolution remplace et abroge la résolution 24.12.26.1.

Adopté

25.01.10.2 **Embauche temporaire – Cantine de l'aréna.**

ATTENDU QUE La Ville a procédé à l'embauche d'une responsable temporaire de la restauration à l'aréna, le 14 novembre 2024 pour la saison 2024-2025;

ATTENDU QUE Celle-ci doit parfois s'absenter de son travail et qu'il y aurait donc lieu de procéder à l'embauche d'une deuxième responsable temporaire de la restauration à l'aréna.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, accepte l'embauche de madame Renée Fillion au poste de responsable de la restauration temporaire à l'aréna jusqu'à la fermeture de l'aréna au printemps 2025. Bien que ce poste soit non syndiqué, le taux horaire de Madame Fillion sera le même que celui de l'échelon 4 du poste syndiqué de responsable de la restauration à l'aréna, et ce, comme défini à la Convention collective de travail du Syndicat des employés de la Ville de Waterloo. Son embauche est rétroactive au samedi 4 janvier 2025.

Adopté

25.01.10.3 **Nominations – Service de sécurité incendie.**

ATTENDU QUE Le Lieutenant Thierry Girouard nous informe de son départ prochain pour un poste temps plein dans une autre SSI;

- ATTENDU QUE Nous souhaitons procéder à son remplacement graduel;
- ATTENDU QUE Nous voulons procéder à une transition optimale des responsabilités;
- ATTENDU QUE Nous avons une pompière éligible en fonction de disponible;
- ATTENDU QUE Nous sommes en révision de la structure opérationnelle du service.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du SSI, accepte la nomination de la pompière éligible à la fonction supérieure, Valérie Constantineau, au poste de lieutenant par intérim sur l'équipe #1. Mme Constantineau aura une probation de 6 mois. Mme Constantineau s'engage à suivre les formations requises selon le règlement sur la formation dans les délais requis.

Du fait que Mme Constantineau agira comme lieutenant par intérim, le directeur recommande le remplacement de façon intérimaire du poste de pompier éligible à la fonction supérieurs.

Le directeur recommande au poste de pompier éligible, les pompiers Jérémy Lépine et Samuel Chandonnet. Ils seront en poste pendant la période intérimaire de Mme Constantineau.

Adopté

25.01.10.4

Embauche d'un inspecteur en urbanisme et environnement.

- ATTENDU QU' Un poste d'inspecteur municipal permanent à temps plein est à pourvoir;
- ATTENDU QUE La Ville a procédé à l'affichage de ce poste à l'interne du 20 au 26 novembre 2024 inclusivement, et ce, afin de se conformer à l'article 30.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo;
- ATTENDU QU' Un employé à l'interne a signé ledit affichage, mais que celui-ci ne possède pas actuellement les qualifications requises en ce qui a trait au volet environnement;
- ATTENDU QUE La Ville a fait paraître une offre d'emploi pour ce poste sur différents sites Internet du 20 novembre au 15 décembre 2024 inclusivement;
- ATTENDU QU' À la suite de ces parutions, 5 candidats ont été rencontrés en entrevue par le directeur de l'urbanisme et de l'environnement et la conseillère en ressources humaines en décembre 2024 et en janvier 2025 et que ces candidats ont également été soumis à 3 évaluations, soit un test de recherche réglementaire, un test d'analyse d'une

demande de permis de construction ainsi qu'un test regroupant la rédaction d'une lettre et l'utilisation du logiciel Word;

ATTENDU QU' Après analyse des réponses obtenues lors des entrevues ainsi que des résultats des évaluations, aucun de ces candidats ne s'est qualifié;

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Labrosse qui occupait le poste d'inspecteur municipal a fait part de son intérêt à réintégrer son poste et que celui-ci a été rencontré le 16 janvier 2025 par le directeur général, le directeur de l'urbanisme et de l'environnement et la conseillère en ressources humaines.

En conséquence,
il est proposé par madame Mélanie Malouin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur de l'urbanisme et de l'environnement, autorise l'embauche de monsieur Patrick Labrosse au poste d'inspecteur municipal en urbanisme et en environnement permanent à temps plein à l'échelon 2 de ce poste, comme défini à la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo. Ce dernier débutera le lundi 27 janvier 2025.

Adopté

**Informations et communiqués des membres du conseil
Période de questions du public.**

Gregory Flayol : Échéancier du plan d'urbanisme; Échéancier du dépôt du plan de protection.

Anne Larkin : Entretien des trottoirs – pierre pour la glace; Compteurs d'eau.

25.01.11 **Varia**

25.01.12 **Levée de l'assemblée**
La séance ordinaire du 21 janvier 2025 est levée à 19 h 43

25.01.13 **Prochaine assemblée**
La prochaine assemblée se tiendra le mardi, 11 février 2025.

Maire

Greffier